

neodisher SBR extra

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
11.08.2022

Date d'impression
23.01.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

neodisher SBR extra

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenhagen 85
D-20539 Hamburg
No. de téléphone +49 40 789 60 0
No. Fax +49 40 789 60 120
www.drweigert.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA téléphone : +33 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

| | |
|---------------|------|
| Met. Corr. 1 | H290 |
| Skin Irrit. 2 | H315 |
| Eye Dam. 1 | H318 |
| STOT RE 2 | H373 |

Voie d'exposition: par inhalation

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H315 Provoque une irritation cutanée.

neodisher SBR extra

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
11.08.2022

Date d'impression
23.01.23

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Éliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

| | | | | |
|----------------------------------------------|------------------|------|--|-----------------------------------|
| No. CAS | 64-02-8 | | | |
| No. EINECS | 200-573-9 | | | |
| Numéro d'enregistrement | 01-2119486762-27 | | | |
| Concentration | >= 25 | < 50 | | % |
| Classification (règlement (CE) no 1272/2008) | Acute Tox. 4 | H302 | | Voie d'exposition: orale |
| | Acute Tox. 4 | H332 | | Voie d'exposition: par inhalation |
| | Eye Dam. 1 | H318 | | |
| | STOT RE 2 | H373 | | |

tétrasodium (1-hydroxyethylidene)bisphosphonate

| | | | | |
|----------------------------------------------|------------------|------|--|--------------------------|
| No. CAS | 3794-83-0 | | | |
| No. EINECS | 223-267-7 | | | |
| Numéro d'enregistrement | 01-2119510382-52 | | | |
| Concentration | >= 1 | < 10 | | % |
| Classification (règlement (CE) no 1272/2008) | Acute Tox. 4 | H302 | | Voie d'exposition: orale |
| | Eye Irrit. 2 | H319 | | |

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

| | | |
|--------------|------|--------|
| Eye Irrit. 2 | H319 | > 30 % |
|--------------|------|--------|

Autres données

neodisher SBR extra

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
11.08.2022

Date d'impression
23.01.23

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

neodisher SBR extra

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
11.08.2022

Date d'impression
23.01.23

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 30 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 10-13 Autres matières combustibles et non combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation

Matériau approprié

Épaisseur du gant

Contact permanent avec les mains

néoprène

>= 0,65 mm

neodisher SBR extra

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
11.08.2022

Date d'impression
23.01.23

| | | | |
|----------------------|----|----------------------------------------|-----|
| Temps de pénétration | > | 480 | min |
| Matériau approprié | | nitrile | |
| Épaisseur du gant | >= | 0,4 | mm |
| Temps de pénétration | > | 480 | min |
| Matériau approprié | | butyle | |
| Épaisseur du gant | >= | 0,7 | mm |
| Temps de pénétration | > | 480 | min |
| Utilisation | | Contact de courte durée avec les mains | |
| Matériau approprié | | nitrile | |
| Épaisseur du gant | >= | 0,11 | mm |

La protection des mains doit se conformer EN ISO 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------------------|-----------------|
| État de la matière | liquide |
| Couleur | jaune clair |
| Odeur | caractéristique |

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

évaluation non déterminé

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque
Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur env. 13,5
température 20 °C

Viscosité

dynamique

Valeur < 50 mPa.s
température 20 °C

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

neodisher SBR extra

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
11.08.2022

Date d'impression
23.01.23

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur 1,23 g/cm³
température 20 °C

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces rat
DL50 > 2000 mg/kg
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

neodisher SBR extra

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
11.08.2022

Date d'impression
23.01.23

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

Substance de référence éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium
Espèces rat
DL50 >= 1780 mg/kg

tétrasodium (1-hydroxyethylidene)bisphosphonate

Espèces rat
DL50 940 mg/kg
méthode OCDE 401

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

ATE > 20 mg/l

Administration/Forme Vapeurs
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

ATE > 5 mg/l

Administration/Forme Poussières/Brouillards
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

évaluation irritant

Remarque Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif

Remarque Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Voie d'exposition par inhalation
organes : Poumon

neodisher SBR extra

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
11.08.2022

Date d'impression
23.01.23

Remarque Les critères de classification sont remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

| | | | |
|--------------------|-----------------------------------------------------|---|------|
| Espèces | Lepomis macrochirus | | |
| CL 50 | 100 | | mg/l |
| Durée d'exposition | 96 | h | |
| Remarque | L'essai a été exécuté sur une formulation analogue. | | |

Toxicité pour les daphnies (Composants)

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

| | | | |
|--------------------|----------------------|---|------|
| Espèces | Daphnia magna | | |
| CE50 | > 100 | | mg/l |
| Durée d'exposition | 48 | h | |
| méthode | DIN 38412, partie 11 | | |

Toxicité pour les algues (Composants)

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

| | | | |
|--------------------|-------|---|------|
| CE50 | > 100 | | mg/l |
| Durée d'exposition | 72 | h | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

neodisher SBR extra

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
11.08.2022

Date d'impression
23.01.23

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Code de déchets CEE 20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses
Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques
Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

neodisher SBR extra

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
11.08.2022

Date d'impression
23.01.23

| | Transport terrestre ADR/RID | Transport maritime IMDG/GGVSee | Transport aérien |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Code de restrictions en tunnels | E | | |
| Code IMDG «groupes de séparation» | | 18 Alcalis | |
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | 3267 | 3267 | 3267 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (éthylènediaminététraacétate de tétrasodium) | CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (tetrasodium ethylene diamine tetraacetate) | CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (tetrasodium ethylene diamine tetraacetate) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 8 | 8 | 8 |
| Carte pour désignation du danger |  |  |  |
| 14.4. Groupe d'emballage | III | III | III |
| Quantité limitée | 5 l | 5 l | |
| Les catégories de transport | 3 | | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | no | |

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

15 % ou plus, mais moins de 30 %:

EDTA et sels

moins de 5 %:

phosphonates

COV

COV (CE) 0 %

neodisher SBR extra

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
11.08.2022

Date d'impression
23.01.23

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

| | |
|---------------|------|
| Met. Corr. 1 | H290 |
| Skin Irrit. 2 | H315 |
| Eye Dam. 1 | H318 |
| STOT RE 2 | H373 |

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

| | |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

| | |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 4 | Toxicité aiguë, Catégorie 4 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves, Catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2 | Irritation oculaire, Catégorie 2 |
| Met. Corr. 1 | Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1 |
| Skin Irrit. 2 | Irritation cutanée, Catégorie 2 |
| STOT RE 2 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2 |

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
ICAO: International Civil Aviation Organization
IATA: International Air Transport Association
IBC: Intermediate Bulk Container
CAS: Chemical Abstracts Service
VOC: Volatile Organic Compound
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)
ISO: International Organization for Standardization
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
IMO: International Maritime Organization
UN: United Nations
EU: European Union

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de

neodisher SBR extra

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
11.08.2022

Date d'impression
23.01.23

sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.